

Paris, le 24 juillet 2020

SEGUR DE LA SANTE / REVALORISATIONS SALARIALES Une avancée historique pour les EHPAD et l'hôpital mais qui ne doit masquer trois grands absents des mesures : le handicap, le social et le domicile

Qualifié de manière unanime d'accord « historique », l'accord du Ségur de la Santé a apporté un certain nombre de réponses et satisfactions attendues depuis longtemps par les acteurs de la santé et du médico-social. Le GEPSO rejoint la position des fédérations et organisations nationales qui saluent les avancées majeures issues de l'accord.

Toutefois, à ce stade, les revalorisations salariales ne concernent pas les professionnels intervenant dans les champs du handicap, du social et du domicile. Entre sentiment d'inéquité et incompréhension, cet oubli inquiète

Un enjeu d'équité et un risque de perte d'attractivité

Accompagner n'est-il pas « *prendre soin* » ? L'accompagnement d'une personne en situation de handicap ou d'un enfant placé « vaudrait-il » moins que celui d'une personne âgée ?

La distorsion dans les revalorisations salariales entre les établissements et services concernés et ceux qui ne le sont pas, va à l'encontre d'une égale et juste reconnaissance des métiers. Pire, il joue en défaveur de l'attractivité des secteurs du handicap, du social, du domicile alors même que les besoins en personnels médicaux et paramédicaux sont croissants dans ces secteurs : vieillissement des personnes en situation de handicap ; développement de l'offre de santé pour les enfants accueillis en établissements de protection de l'enfance

Une approche globale du soin

Nous pensons que le domaine du « care » doit être appréhendé de façon globale et dépasser les frontières du type d'établissements (nature du financement, public) qui relèvent par ailleurs tous de la loi 2002-2. Or, un système de rémunérations à double vitesse n'est pas de nature à favoriser la fluidité des parcours professionnels entre les champs sanitaire et médico-social et social alors qu'ils constituent des leviers essentiels pour décroiser ces différents champs que nous, le Ségur et tous les acteurs du secteur appelons de nos vœux, pour un meilleur service aux usagers.

Un écart rattrapé rapidement ?

Pour l'ensemble de ces raisons, il est indispensable que cet écart puisse être rattrapé rapidement, en particulier dans le cadre du projet de loi « Grand âge et autonomie ». Nous y serons très attentifs et nous tenons à disposition pour contribuer activement aux travaux et réflexions conduits dans ce cadre.